



Le plan d'actions mobilité durable du Pays de Brest a été co-construit par les acteurs du territoire entre novembre 2018 et janvier 2019.

AXE 1 : améliorer la visibilité de l'offre de mobilité existante et la coordination des acteurs

Action 1.1. Coordonner les acteurs de la mobilité

- Animation d'un réseau d'acteurs de la mobilité : informer, accompagner, faciliter les échanges, les mutualisations...

Action 1.2. Communiquer sur l'offre globale de mobilité

- Développement de l'information numérique et papier
- Développement d'un réseau de référents mobilité

AXE 2 : accompagner les changements de comportement, l'autonomie et le retour à l'emploi

Action 2.1. Sensibiliser et accompagner la population

- Education à la mobilité durable dans les écoles
- Organisation d'ateliers d'apprentissage (vélo-école, maîtrise des outils numériques...)
- Sensibilisation à la mobilité durable lors d'évènements grand public
- Accompagnement individualisé des publics fragiles
- Création d'une « agence de mobilité » pour conseiller, informer, sensibiliser

Action 2.2. Développer les incitations et les facilitations pour accompagner les changements de comportements

- Développement de programmes d'accompagnement au changement avec des personnes volontaires (incitations à tester des modes alternatifs)
- Organisation de challenges mobilité
- Mobilisation et accompagnement des employeurs dans la mise en place d'actions en faveur de la mobilité durable
- Organisation de parcours planifiés en groupes (parcours découverte)

AXE 3 : Développer des solutions de mobilité innovantes

Action 3.1. Répondre au besoin de déplacement des personnes sans permis ou sans véhicule

- Développement du transport solidaire
- Développement de services de location de vélos et/ou VAE

Action 3.2. Expérimenter et essayer des solutions innovantes

- Développement des expérimentations d'autostop organisé
- Développement des expérimentations d'autopartage
- Développement du covoiturage et de l'utilisation de la plateforme OuestGo
- Développement des expérimentations de pédibus et/ou vélobus scolaires
- Développement d'espaces de coworking

Action 4.2. Améliorer l'offre multimodale

- Développement des modes actifs (aménagements et services vélo)
- Développement des aires de covoiturage
- Amélioration du réseau de transports en commun et de la coordination entre les différents réseaux
- Développement d'offres de tarification combinée

Action 4.3. Augmenter le niveau de service des pôles d'échange du territoire

- Amélioration des services (stationnements pour les vélos, abris...)
- Amélioration de l'accessibilité piétonne et cyclable
- Amélioration de l'information aux voyageurs

Action 4.1. Intensifier et homogénéiser la signalétique

- Réalisation d'une charte graphique unique, tous modes
- Augmentation de la signalisation au sol (pour les modes actifs) et généralisation de la signalisation à l'aide de plans dans les communes